

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EXPERT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

TITRE RNCP 1 : 38949 (JO 26/04/2024)

NIVEAU 7 : Cadre Européen des Certifications

CODE
DIPLOME 16X31338

CODE
NSF 313 : Finances, banque, assurances, immobilier

DIPLOME
DELIVRE
PAR CERTIFICATEUR : SOFTEC

Prérequis

Intégration en 1^{ère} année : Niveau 6 ou équivalent



Autre situation : contacter GFS

Voies d'accès à la formation

L'accès à une action de formation varie en fonction de votre parcours antérieur, de votre situation actuelle et de votre projet futur.

Alternance

> Acquérir une expérience significative, se professionnaliser

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Formation en alternance financée par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un établissement public. La formation est gratuite pour le bénéficiaire.

Initiale alternée

> Découvrir le monde de l'entreprise avec une immersion professionnelle

Formation initiale alternée financée par l'apprenant :

Frais d'inscription annuels : 150 € net*

Frais de scolarité annuels : 6500 € net

*350 € net pour les étudiants qui viennent de l'étranger.

Possibilité de demander un financement total ou partiel à l'entreprise, dans le cadre d'un partenariat éducatif.

Formule pro

> Se réorienter (reconversion), développer et valider ses compétences

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, avec expérience professionnelle (selon votre statut) : Compte personnel de formation (CPF), Plan de Développement des Compétences (PDC), CPF de Transition, Promotion par l'alternance (Pro-A), Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Votre validation peut être réalisée en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Parcours individualisé et financement sur devis en fonction de l'expérience.

Rythme de la formation

Grâce à des périodes alternées en entreprise et en centre de formation, le rythme de formation permet de concilier une formation complète avec une immersion professionnelle.

Durée de la formation

Nombre d'heures : 900 h. La durée du parcours de formation est modulable selon la voie d'accès.

PUBLIC

Alternants, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants

Accessible aux personnes en situation d'handicap (PSH)

ADMISSION

Candidature en ligne ou sur Parcoursup. Recrutement sur dossier, entretien, étude personnalisée de votre projet de formation avec un conseiller en réussite professionnelle et courrier d'admission.

Objectifs et exemples de missions

L'expert conseil en gestion de patrimoine effectue une approche globale du patrimoine de ses clients (personnes morales ou physiques) dans le respect de la réglementation édictée par les autorités. Il doit à chacun de ses clients des conseils et des services de haute qualité, adaptés à leurs besoins propres, dans le respect de leur intérêt patrimonial. Il intervient à la demande du client et dans la limite des missions qui lui sont confiées. Il exerce son activité en conformité avec la déontologie, c'est à dire qu'il prend en compte les besoins et les objectifs du client dans sa globalité. Il tient compte des évolutions (réglementaires, produits) et assure le développement de son portefeuille clients.

- > Entrée en relation et réalisation de l'audit patrimonial
- > Entretien avec le prospect : identification du profil et du projet patrimonial, présentation de la démarche
- > Inventaire de la situation patrimoniale : recueil d'informations personnelles, professionnelles, patrimoniales, familiales
- > Rédaction et présentation de la lettre de mission au prospect
- > Réalisation du diagnostic patrimonial
- > Expertise des flux et des stocks, des risques et des opportunités
- > Analyse des équipements financiers et autres déjà contractualisés par le client
- > Réalisation des simulations en tenant compte de changements à venir
- > Communication au client du rapport d'analyse patrimoniale
- > Création de la stratégie patrimoniale fondée sur des conseils et services de haute qualité
- > Présentation du bilan patrimonial
- > Mise en oeuvre des solutions validées par le client

Suite de parcours et débouchés professionnels

Cette formation permet de poursuivre vos études vers un titre de **niveau 8** ou d'accéder à un emploi :

- > Conseiller(e) en gestion de patrimoine ou banque privée
- > Conseiller(e) expert patrimonial
- > Gestionnaire patrimoine
- > Conseiller(e) en gestion de capitaux
- > Conseiller(e) en gestion de fortune
- > Conseiller(e) privé - Conseiller(e)
- > Conseiller(e) en développement de patrimoine
- > Conseiller(e) en investissements financiers
- > Conseiller(e) en investissements privés

Encadrement

Chaque apprenant bénéficie d'une formation et d'un suivi pédagogique individualisé, encadré par les formateurs, un responsable pédagogique et un conseiller en réussite professionnelle. Les membres de cette équipe sont les interlocuteurs privilégiés de l'apprenant pour la réussite de son parcours pédagogique et professionnel.

La liste des formateurs correspondant à la formation suivie est remise avant l'entrée en formation, lors de l'entretien avec le conseiller en réussite professionnelle.

Un accompagnement individualisé se crée avant, pendant et après la formation.

Pour aller plus loin

Pour plus de détails sur ce parcours de formation, rendez-vous sur le site de **France Compétences** <https://francecompetences.fr> puis entrez le code RNCP de cette fiche. Vous pourrez également télécharger la fiche **Europass** de la formation.

Pour valoriser vos compétences et gérer votre carrière en France ou en Europe, rendez-vous sur la plateforme Europass : <https://europa.eu/europass/fr>



GRIMP
Recherche
d'entreprise



GFS ONLINE
ENT, planning,
notes, ressources



Microsoft 365
Adresse email
et applications



**Wi-Fi & écrans
interactifs**
dans chaque salle



**Logiciels
métiers**
et/ou certifications



**Bibliothèque
& ludothèque**
à disposition



**Accès
photocopieur
et numérisation**



**Espace de vie
sur place**

ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation de 1 à 2 ans, adaptée selon parcours antérieur. La formation est multimodale avec présence en centre, formation à distance (FOAD), formation en situation de travail (FEST). Pour chaque stagiaire, un planning adapté à son statut est joint à la convention de formation. La répartition horaire par matière ou par module est susceptible de subir des modifications en fonction du niveau initial de l'apprenant et/ou du groupe, de son parcours individualisé et de son accompagnement. Il en est de même pour le programme.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active : cas pratiques, participation à des concours, pédagogie inversée, partenariats pédagogiques avec des entreprises, thématiques professionnelles.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

De 1 jour à 3 mois en fonction du financeur.

HORAIRES

La formation se déroule par demi-journées : de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45. Des masterclass peuvent être proposées en sus après 17 h 00.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 5 à 30 participants.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Un émargement est réalisé par demi-journée : il est signé par l'apprenant et le formateur. L'apprenant reçoit à son inscription des codes personnels pour consulter son planning, des ressources pédagogiques et ses résultats d'évaluations sur l'ENT².

RÈGLEMENT D'EXAMENS

Pour les personnes ayant suivi le cycle de formation :
Évaluations écrites et orales en cours et en fin de formation avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique. L'apprenant reçoit une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action ainsi qu'un résultat de l'évaluation. La validation de la totalité des blocs et de la mission professionnelle permet de valider la Certification Professionnelle « Expert Conseil en Gestion de Patrimoine » délivrée par SOFTEC, après réussite aux examens.

1 ^{ÈRE} ANNÉE	DURÉE	FORME
BLOC 1 : AUDITER UN CLIENT PATRIMONIAL		
<ul style="list-style-type: none"> LA RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ DE ECPC LE CLIENT PATRIMONIAL LES CALCULS FINANCIERS AUDITER UN CLIENT PATRIMONIAL SENSIBILISATION AU HANDICAP 	20MIN 40MIN	JEU DE RÔLE ÉCRIT
BLOC 2 : ANALYSER LA SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT		
<ul style="list-style-type: none"> LES RÉGIMES MATRIMONIAUX SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS LA FISCALITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES LES INSTRUMENTS FINANCIERS LES TECHNIQUES DE FINANCEMENT LA PROTECTION SOCIALE L'ÉPARGNE SALARIALE L'ASSURANCE VIE ANALYSER LA SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT 	2H 10MIN	ÉTUDE DE CAS ORAL
2 ^{ÈME} ANNÉE	DURÉE	FORME
BLOC 3 : EXPERTISER ET OPTIMISER UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE		
<ul style="list-style-type: none"> LE DROIT DES SOCIÉTÉS L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ LES SOCIÉTÉS CIVILES LA STRATÉGIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE ÉLABORER UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE SUIVRE ET ACTUALISER LE PLAN D' ACTIONS LA GESTION DE PATRIMOINE À L'INTERNATIONAL 	3H30 20MIN	ÉTUDE DE CAS ORAL
BLOC 4 : SUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PATRIMONIALE		
<ul style="list-style-type: none"> LES TECHNIQUES DE VENTE ET DE COMMUNICATION OMNISCANALE LA CONDUITE DE PROJET ENTREPRENEURIAL 	1AN 20MIN	DOSSIER ÉCRIT ORAL

Pour les personnes en activité professionnelle ou ayant eu une activité professionnelle significative :

Validation par blocs de compétence (ou CCP³)
L'examen peut être validé par bloc de compétences. Chaque bloc peut être réalisé et validé de façon autonome et indépendante. L'examen se déroule alors sous forme ponctuelle. La moyenne à chaque bloc permet l'obtention du diplôme.

VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de valider un certificat ou un diplôme représentant des compétences acquises lors de votre parcours professionnel. Pour ce type de parcours, consultez votre conseiller en réussite professionnelle ainsi que : <https://vae.gouv.fr/>

APPRECIATION DES RÉSULTATS

Consulter les indicateurs : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>
Taux de réussite : pas de promotion antérieure

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

1^{ÈRE} ANNÉE

BLOC 1 : auditer un client patrimonial

Le règlement de l'activité ECPC

- Le cadre de l'exercice de la profession
- Les règles communes
- Le statut du gestionnaire de patrimoine indépendant
- Les autorités de tutelles
- Informations client : la transparence quant à la rémunération et à l'indépendance du conseil
- Exigences d'informations et règles de commercialisation
- La presse patrimoniale

Le client patrimonial

- La personne
- Les différentes approches de la démarche patrimoniale
- Le client patrimonial
- Les principes de liquidité et de la diversification
- L'évolution du patrimoine
- L'identification des objectifs et des contraintes
- La constitution du patrimoine
- Les différents patrimoines

Les calculs financiers

- Les éléments de calcul
- Les intérêts simples
- Les intérêts composés
- Les placements
- Les prêts

Auditer un client patrimonial

- La démarche patrimoniale
- La lettre d'entrée en relation
- La lettre de mission

Sensibilisation au handicap

- Module E-learning
- Identifier les types de handicaps
- Recruter et accueillir un collaborateur en situation de handicap
- Faciliter l'intégration d'un collaborateur DYS
- Intégrer un collaborateur avec un trouble du spectre de l'autisme
- Comprendre l'obligation d'accessibilité des ERP
- Comprendre le registre public d'accessibilité

BLOC 2 : Analyser la situation patrimoniale d'un client

Les régimes matrimoniaux

- Le régime primaire impératif
- Le choix d'un régime matrimonial par les époux
- Le régime légal : la communauté réduite aux acquets
- Les régimes de communauté conventionnelle
- Le régime de la séparation de biens
- Le régime de participation aux acquets
- Focus sur certaines clauses
- Focus sur les régimes matrimoniaux en droit international privé
- Le PACS
- Le concubinage

Successions et libéralités

- La dévolution successorale ab intestat
- Les droits spécifiques du conjoint survivant
- Le cas particulier de la succession d'un adopté en adoption simple
- Les options de l'héritier
- Administration particulière de la succession
- Liquidation de la succession
- Les règles communes aux libéralités
- Les donations
- Les testaments et ses legs
- Les autres libéralités
- Les limites des libéralités

La fiscalité des personnes physiques

- Le système fiscal en français
- Les sources du droit fiscal
- La loi finances
- L'impôt sur le revenu de la personne physique
- La détermination des revenus nets catégoriels
- La détermination du revenu global net imposable
- Le calcul de l'impôt brut
- Les réductions d'impôt
- Les crédits d'impôt
- Le plafonnement global des niches fiscales

- La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)
- Les mécanismes de lissage
- Le cas de la plus-value de cession d'immeubles
- Les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et des placements
- L'IFI
- L'impôt sur la détention du patrimoine : la taxe foncière
- La taxe d'habitation
- La transmission du patrimoine : les droits de mutation à titre gratuit

Les instruments financiers

- Les produits bancaires d'épargne
- L'épargne assurantielle hors assurance vie
- Titre et bourse - les valeurs mobilières
- Le fonctionnement des marchés
- La gestion des produits de taux
- La gestion d'actifs

Les techniques de financement

- Les types de financements
- Les prêts pour les projets immobiliers
- Les formes de prêts
- Les financements complexes
- Les suretés personnelles et réelles
- La constitution du dossier de crédit
- La vie du crédit

La protection sociale

- La prévoyance et la santé
- Le particulier et le professionnel
- Les solutions
- Les retraites salariés et fonctionnaires
- Les retraites T.N.S.
- Le plan d'épargne retraite individuel loi pacte

L'épargne salariale

- Les dispositifs d'épargne
- Les plans d'épargne salariale

L'assurance vie

- Définition et objectifs du contrat d'assurance vie
- Le souscripteur
- L'assuré
- Le bénéficiaire
- La clause bénéficiaire
- L'aspect financier du contrat d'assurance vie
- Les limites
- La vie du contrat
- Le dénouement du contrat d'assurance vie
- Les enjeux civils du contrat d'assurance vie
- Autres types de contrat d'assurance vie

Analyser la situation patrimoniale du client

- Établir un état des lieux patrimonial
- Analyser les stocks
- Analyser les flux
- Déterminer la capacité d'épargne
- Analyser la situation juridique, sociale, familiale, civile, fiscale

2^{ÈME} ANNÉE

BLOC 3 : Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale

Le droit des sociétés

- La société
- La forme juridique de la société
- Le fonctionnement de la société
- Les événements
- Les professions libérales
- Le statut de l'agriculteur

L'investissement immobilier

- Les éléments clés pour bâtir une stratégie immobilière
- Le marché de l'immobilier
- Les modalités d'acquisition
- Assurer la gestion d'un bien
- Les principaux paramètres de la fiscalité immobilière
- Estimer la performance d'un investissement immobilier
- La défiscalisation immobilière
- L'immobilier papier

Le démembrement de propriété

- Analyse juridique du démembrement de propriété
- Grands principes patrimoniaux du démembrement de propriétés
- Les sources du démembrement de propriété
- Valorisation de l'usufruit et la nue-propriété
- Démembrement portant sur des biens

- immobiliers
- Démembrement portant sur des titres financiers
- Démembrement de propriété et part de société civile de portefeuille immobilier
- L'usufruit successif
- Le quasi-usufruit
- L'apprent de droits démembres
- Aspects fiscaux du démembrement de propriété

Les sociétés civiles

- Objectifs et intérêt de la société civile
- La constitution de la société civile
- Vie de la société civile
- Fiscalité et société civile
- La société civile immobilière
- La société civile de portefeuille

La stratégie patrimoniale du chef d'entreprise

- Le patrimoine du chef d'entreprise
- Les stratégies de prévoyance du chef d'entreprise
- L'immobilier d'entreprise
- La holding
- La transmission de l'entreprise
- Les outils d'optimisation de la plus-value
- Les cas de cession pour cause de départ à la retraite
- LBO/OBO

L'évaluation de l'entreprise

- Le diagnostic de l'entreprise
- Le diagnostic juridique
- Le diagnostic stratégique
- La notation financière
- Les méthodes d'évaluation

Élaborer une stratégie patrimoniale

- Commenter l'analyse du bilan patrimonial
- Présenter le diagnostic en lien avec les objectifs patrimoniaux du client
- Présenter et justifier les préconisations juridiques/fiscales/financières
- Valider le plan d'actions
- Mettre en oeuvre les solutions financières validées par le client
- Accompagner le client dans la mise en oeuvre des solutions juridiques incombant à des professions ordinaires

Suivre et actualiser le plan d'actions

- Les outils de suivi
- La sélection des fonds
- Créer une veille juridique, sociale, fiscale et économique
- Mettre à jour le bilan patrimonial
- Adapter les solutions patrimoniales en fonction des évolutions de la situation du client

La gestion du patrimoine à l'international

- Anglais financier et patrimonial
- Droit civil dans un contexte international
- Fiscalité
- Techniques patrimoniales

BLOC 4 : Suivre et développer l'activité patrimoniale

Les techniques de vente et de communication omnicanale

- Développer un réseau
- La stratégie omnicanale
- Les techniques de vente
- Les étapes d'une négociation
- Le suivi du client et la fidélisation

La conduite de projet entrepreneurial

- Introduction et définition
- Les conditions du projet entrepreneurial
- Les étapes et composantes d'un projet entrepreneurial

PATRIQUE PROFESSIONNELLE

Dossier

- Contexte
- Problématique
- Analyse
- Préconisations
- Mise en oeuvre

ACCOMPAGNEMENT, CONDUITE DE PROJET ET ÉVALUATIONS

- Accompagnement individualisé et collectif (entreprise, formation, dossiers...)
- Thématiques
- Évaluations sommatives et formatives



¹ RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle
² ENT : Espace Numérique de Travail
³ CCP : Certificat de Compétence Professionnelle